

-----  
Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs donnés	2
Nombre de suffrages exprimés	12

**Procès-Verbal  
du Conseil Municipal  
Séance du 2 octobre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 20 septembre 2019

**Présents :**

Jean-Pierre ROUX, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Francis BRIT, Stéphane ROCHER, Philippe TRILLAUD, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ, Patrice RABILLER et Michel COUMAILLEAU

**Absents ayant donné pouvoir :**

Corinne JOLLY à Francis BRIT  
Dominique LE BARZIC à Michel COUMAILLEAU

**Absents :** Corinne JOLLY, Jessy VILLAUME et Dominique LE BARZIC

**Secrétaire de séance :** Francis BRIT

-----  
Le compte-rendu de la réunion du 4 septembre 2019 est validé à l'unanimité des membres présents.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise l'ajout des objets suivants à l'ordre du jour :

- Assainissement : Désignation d'un délégué à la Commission de l'EPCI.
- Emploi saisonnier.
- Boulangerie : autorisation de signer le bail.

**OBJET N° 612 : EMPLOIS.**

L'équipe technique a été complétée pour la saison estivale ; les compétences de l'agent recruté se sont avérées utiles pour la commune.

En ce qui concerne le service administratif, les absences répétées de la secrétaire de mairie a conduit au recrutement par la Maison des Communes, d'un personnel dont les compétences comptables permettent de mettre à jour certains dossiers.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser le Maire à procéder au renouvellement de ces contrats jusqu'au 31 décembre 2019.

Par délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal mandate le Maire pour la signature des contrats.

#### **OBJET N° 613 : DECISION MODIFICATIVE.**

Afin de pouvoir terminer l'exercice budgétaire, il est demandé au Conseil d'autoriser une décision modificative afin de couvrir les charges de bâtiment et de voirie en section d'investissement.

Section d'investissement :

Article 2313 – opération 90 – Réfection de l'église : - 50.000 €

Article 2315 – opération 94 – Boulangerie : - 51.000 €

Article 21318 – opération 29 – Bâtiment : + 18.000 €

Article 2151 – opération 27 – Voirie : + 83.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide la décision modificative.

#### **OBJET N° 614 : RECETTE.**

Lors de la fête communale de la « Foire à l'ancienne », le Comité des fêtes a eu besoin de carburant pour effectuer les transports de matériels.

Ce carburant a été prélevé sur la réserve communale, soit 198 litres. Le Conseil doit se prononcer sur un remboursement de 172,76 euros.

Après délibération, avec 12 voix pour, le Conseil Municipal accepte la recette.

#### **OBJET N° 615 : SUBVENTION POUR CLASSE ARTISTIQUE.**

Par courrier du 31 janvier 2019, une demande de subvention pour participation à un voyage scolaire a été déposée.

Ce voyage concerne 20 élèves dont 7 sont domiciliés dans la commune.

Le budget faisant apparaître une participation communale de 60 euros par enfant, le montant de la subvention s'élève à 420 euros.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote la subvention de 420 €.

#### **OBJET N° 616 : ASSAINISSEMENT : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LE COMMISSION DE L'EPCI.**

La prise de compétence « Assainissement » par la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée sera effective au 1<sup>o</sup> janvier 2020.

La commission en charge de cette compétence comprend des représentants des communes.

Le Comité de pilotage a souhaité que toutes les communes soient représentées.

Or, la commune de L'Hermenault n'étant pas, à ce jour, représentée, il convient de désigner un délégué.

Mr PAGIS Joël se porte volontaire.

Par un vote à main levée, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal désigne Joël PAGIS pour représenter la commune à la commission assainissement à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

### **OBJET N° 617 : BOULANGERIE – AUTORISATION DE SIGNER LE BAIL.**

Les travaux de réhabilitation du bâtiment communal sis Place du Marché étant achevés, M. LAURENT, boulanger, doit prendre possession des lieux au 15 octobre 2019.

Afin de légaliser cette installation, le bail doit être signé le 10 octobre prochain.

Il est demandé au Conseil, vu l'importance de l'acte, d'autoriser son Maire à signer ledit bail.

Après délibération, par 12 voix POUR, le Conseil Municipal :

- MANDATE le Maire pour la signature du bail

### **QUESTIONS DIVERSES**

- EPCI : réunion décentralisée à L'Hermenault.

La prochaine réunion décentralisée de la Communauté de communes du pays de Fontenay-Vendée aura lieu salle du Jary à L'Hermenault le lundi 28 octobre prochain.

Les conseillers et les personnels communaux y sont invités.

- Titularisation d'un agent administratif.  
Mme BOUILLAUD Sabrina sera titularisée au 1<sup>er</sup> novembre 2019, en qualité d'Adjoint administratif territorial. Les arrêtés d'avancement d'échelon et portant titularisation ont été signés.
- Don sinistre AUDE : remerciements

La séance est levée à 21 heures 15

-----  
Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 612 au n° 617